

Compte-rendu du CSE extraordinaire du réseau France 3 du 24 juin 2020

Vers un retour à l'activité normale... de basse activité

La direction a présenté aux élus les grandes lignes de l'ultime plan de reprise d'activité, celui de l'après 2^e tour des municipales. Ainsi, à partir de lundi 29 juin, les effectifs concourant à l'alimentation des antennes reviennent à la normale... en même temps que la grille d'été. Chaque antenne reprend la main sur sa planification, sans cadre national.

Côté fonctions support, on reste sur le principe de 20% des effectifs en présentiel, sur la base du volontariat, au moins jusqu'au 10 juillet, voire jusqu'au 15, compte tenu du pont du 14 juillet. Ensuite, le télétravail ne demeurera que pour les salariés ayant déjà signé un avenant avant la crise et pour les salariés vulnérables dont l'activité peut être réalisée en télétravail. Les autres salariés vulnérables resteront en absence autorisée payée, dans tous les cas un certificat d'isolement sera exigé.

A ce propos, la direction du Réseau a lancé une enquête par internet, afin de connaître les aspirations des salariés suite à l'expérience du télétravail. Cette enquête est nominative. La direction le justifie par le fait que cela doit permettre de travailler sur des organisations concrètes, adaptées aux spécificités de chaque antenne. Les salariés ont jusqu'à lundi 29 juin pour répondre. A ce stade, 747 personnes ont répondu, sur les 3100 salariés du réseau régional. La restitution est annoncée pour le mois de septembre.

La direction affirme qu'il n'y aura, le cas échéant, aucune modification des organisations du travail sans passer par une négociation avec les organisations syndicales. Laurence Mayerfeld évacue d'emblée la perspective du tout-télétravail : « Je souhaite qu'on ne dépasse pas 2 jours en moyenne par semaine ». C'est précisément ce que permet l'actuel accord sur la qualité de vie au travail qui régit le télétravail à France Télévisions... Pour les élus CGT, c'est bien de la base existante qu'il faut partir, si l'on souhaite faire évoluer les dispositions.

Une 1^{re} commande d'ordinateurs portables a été livrée et est en cours de répartition entre les antennes. Elle doit permettre d'équiper une partie des personnes qui vont

continuer, jusqu'au 10 juillet, à alterner présentiel et télétravail. Certaines populations, comme les fonctions support, sont considérées comme prioritaires.

Côté protection sanitaire, l'équipement des sites en plexiglas est en cours de finalisation ces jours-ci. Jusqu'à nouvel ordre, le port du masque est toujours obligatoire sur l'ensemble des sites. Les masques peuvent être ôtés quand on est seul ou protégé par des plexiglas à son bureau, mais ils sont obligatoires dès qu'on se déplace.

Interpellé sur l'opportunité de déployer le nouvel Office 365 alors qu'un grand nombre de salariés restent en télétravail, Michael Friederich défend le calendrier, affirmant que les bugs liés à la migration ont été réglés de manière réactive. Il ajoute qu'il y avait urgence à améliorer la sécurité de nos systèmes et que, de toutes façons, nous n'avions pas le choix, car nous étions tenus par le calendrier du marché passé avec Microsoft, dont l'influence s'accroît un peu plus à France Télévisions.

Évaluation des risques : peut mieux faire

Après avoir rendu en mai un 1^{er} avis sur la mise à jour des documents uniques d'évaluation des risques (DUER) afin de prendre en compte la crise sanitaire, les élus du CSE se sont prononcés sur une nouvelle mise à jour qui intègre les risques liés à la reprise d'activité dans le « monde d'après ».

Ils ont réaffirmé un certain nombre de préconisations, déjà évoquées dans le 1^{er} avis, mais que la direction semble avoir entendues très partiellement. Ces recommandations visent pourtant à mettre en place une méthode permettant, au fil de l'eau, de faire vivre et mettre à jour les documents uniques de l'entreprise.

Voir ici → [l'avis du CSE](#).

Locale de Perpignan : un projet immobilier à l'épreuve du monde d'après

Le 11 mai dernier, les élus avaient rendu un avis sur le projet de relocalisation de la locale de Perpignan, en émettant plusieurs préconisations, notamment en termes d'aménagement des espaces, suite à la crise sanitaire.

Comme tous les projets immobiliers de France Télévisions jusqu'ici, la rédaction doit être organisée en open space. Or depuis l'avènement du Covid, ces aménagements, déjà décriés, sont sur la sellette : ils ne permettent pas d'assurer correctement la distanciation et de limiter la propagation d'une épidémie. Dans l'urgence au Siège de

France Télévisions, la direction immobilière a dû réorganiser les espaces pour écarter les bureaux, en neutraliser d'autres, afin de respecter la préconisation officielle de 4 m² par salarié, soit 1 m dans toutes les directions autour d'un salarié. Au final, aujourd'hui, les open space ne peuvent plus accueillir que 70% de leurs salariés.

Dans le projet de Perpignan, les élus souhaitaient que l'on tire les leçons de la crise et qu'on repense les espaces. Au final, un travail a été mené par le chef de centre en local, en associant les salariés. Les élus ont salué la démarche même si, de leur point de vue, elle reste insuffisante puisqu'elle maintient le principe de l'open space, avec les nuisances qui vont avec (nuisances sonores, manque d'intimité, etc.)

Dans la version mise à jour du projet, les bureaux ont été espacés et ne sont plus regroupés que par deux au lieu de quatre précédemment.

Voir ici [► l'avis du CSE](#).

Le 24 juin 2020

A venir

Prochain CSE extraordinaire : 8 juillet

Prochain CSE central : 1^{er} et 2 juillet

N'hésitez pas à solliciter vos élu·e·s CGT :

▲ Titulaires :

Elisabeth Braconnier (Besançon), Chantal Frémy (Toulouse), Jean-Hervé Guilcher, secrétaire du CSE (Brest), Annabelle Igier (Reims), Fabienne Labigne (Nantes), William Maunier (Metz), Pierre Mouchel (Bordeaux), Christophe Porro (Marseille), Thierry Pujo (Limoges), Sylvie Samson (Orléans).

▲ Suppléant·e·s :

Delphine Collin (Poitiers), Karine Cévaër (Rennes), Rabéa Chakir Trébosc (Bordeaux), Danilo Comodi (Le Havre), Philippe Conte (Grenoble), Isabelle Debraye (Amiens), Laurent Faure (La Fabrique, Toulouse), Claire Lacroix (Marseille), Thomas Raoult (La Fabrique, Rennes), Frédéric Rinauro (Montpellier).

▲ Représentant syndical : Pascal Percie du Sert (La Fabrique, Lyon).



Avis des élus du CSE sur l'actualisation des DUER dans le Réseau et sur les sites régionaux de la Fabrique

Près de trois semaines après la consultation du CSE sur les addendum des DUER liés à la continuité de l'activité dans le contexte épidémique, les élus sont de nouveau consultés suite à une nouvelle mise à jour dans le cadre de la reprise d'activité.

Malgré l'envoi tardif, aux élus, des DUER de chaque antenne, qui sont des documents conséquents, les élus prennent acte des modifications. Ils réitèrent également leurs préconisations rendues dans l'avis du 29 mai, notamment sur la mise en place des groupes de travail avec des salariés référents métier. Si le Réseau est en train de les mettre en œuvre, à la Fabrique ce n'est pas encore le cas, malgré les alertes des élus sur les risques psycho-sociaux.

Les élus émettent les préconisations suivantes :

- Mettre en place des groupes de travail RP/direction/référents métiers le plus rapidement possible dans chaque antenne du Réseau et à la Fabrique afin d'évaluer les risques de manière exhaustive et de proposer des moyens de prévention et d'actions efficaces au plus proche des réalités du terrain et du vécu des salariés.
- Rajouter aux unités de travail existantes, trois catégories ayant des risques spécifiques : les non-permanents, les représentants du personnel et les managers au sens large du terme.
- Rajouter à l'identification des risques, une classification beaucoup plus fine des risques psycho-sociaux. Les catégories existantes sont trop larges pour pouvoir élaborer des plans d'actions adéquats.
- Procéder à la mise en ligne des DUER et des documents qui leur sont annexés afin qu'ils soient accessibles à tous les salariés comme le prévoit la réglementation. Actuellement ce n'est pas le cas.

- Organiser des ateliers de formation à destination des salariés volontaires pour participer aux groupes de travail. Le DUER est un document qui peut apparaître complexe. Les salariés ont besoin d'en comprendre les tenants et aboutissants afin d'être les plus efficaces possible dans l'identification de leurs risques professionnels et leurs propositions d'action.
- Revoir à la hausse le nombre d'APS, notamment à la Fabrique. Nous rappelons qu'ils ne sont que deux pour 900 salariés répartis sur de multiples sites.
- Revoir la formation des APS en matière notamment de risques psycho-sociaux. Divers témoignages soulignent d'importantes lacunes à ce sujet.

**Adopté par 24 voix et une abstention
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

Le 24 juin 2020



Avis relatif aux modifications apportées au projet de relocalisation de la locale de Perpignan

Les élu.e.s du CSE du réseau France 3 prennent acte des modifications apportées au projet d'aménagement des futurs locaux de la locale de Perpignan, suite à l'avis rendu le 11 mai 2020 par le CSE du Réseau.

La crise du COVID 19 est passée par là et le nouveau plan proposé tient compte en partie des mesures de prévention en cas de nouvelle épidémie, en particulier en termes de distanciations physiques dans la salle de rédaction.

Toutefois, les élu.e.s s'interrogent sur la pertinence de conserver un open space pour la salle de rédaction. Les nuisances liées à ce genre d'aménagement sont aujourd'hui reconnues : elles provoquent notamment des RPS. Ce lieu mixte de travail et de passage entraîne des nuisances sonores, qui provoquent manque de concentration, inconfort de travail et privent les journalistes de la capacité – pourtant essentielle - de passer des coups de téléphone à leur bureau.

Là où les open space existent déjà dans le réseau, les salarié.e.s évoquent la difficulté à y travailler. Les élu.e.s prennent pour exemple la rédaction de Rouen, où des travaux de cloisonnement – en particulier pour les documentalistes – vont être réalisés à cause du bruit ambiant.

En outre, la disposition de la rédaction au centre d'un plateau qui constitue un carrefour entre les salles de montage, les bureaux de l'assistante et du rédacteur en chef, les sanitaires ou la salle de repos, crée un « effet couloir » source de nuisances sonores.

Ces nuisances risquent d'être aggravées par la présence d'un espace reprographie non clos, contrairement à ce qui se pratique dans la plupart des sites.

Les élus du CSE préconisent une étude acoustique et ergonomique, afin d'éclairer la direction et les représentants de proximité sur les aménagements à mettre en place pour limiter les nuisances sonores. Cette proposition doit être vue comme un appui supplémentaire à l'équipe projet, dont les élus soulignent son investissement tout au long de ce dossier.

Les élus souhaitent être informés des évolutions qui pourraient en résulter.

**Adopté à l'unanimité des 21 votants
CFDT, CGT, FO, SNJ et Sud s'associent.**

Le 24 juin 2020